



Pas de réponse suite à rétractation rupture conventionnelle

Par **DERF34**, le **14/08/2013** à **17:35**

Bonjour rnrnVoici mon problème:suite à la signature d'une rupture conventionnelle je me suis rétracté rndans les 15 jours de réflexions par recommandé que mon employeur à tardé à aller chercher(une semaine après seulement il la retiré à la poste) , j'en ai informé l'inspection pour me protéger juridiquement.Etant en vacances je ne devais pas reprendre suite à cette rupture mais comme je me suis rétracté je n'ai plus de nouvel de mon employeur je ne sais que faire car mes vacances finissent fin de semaine dois je reprendre le travail le 20 Août 2013 comme si de rien, mon employeur peut il suite à ma rétraction exercer des représailles. rnrnMerci

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **15:36**

BonjourrnrnVous avez gardé une copie de la lettre de rétractation?rnrnVous vous présentez le 20 août sur votre lieu de travail et si votre employeur refuse que vous repreniez votre poste, vous allez aussitôt aviser l'inspection du travail.

Par **DERF34**, le **16/08/2013** à **22:14**

Bonsoir rnrnOui j'ai une copie et l'inspection est au courant de ma situation mais il ne sont pas très réactifs de plus lors de ma reprise le patron sera absent il est en vacances et je ne c'est pas si mon collègue sera la aussi car nous sommes des tech itinérant donc souvent sur la routernrnCordialement

Par **pat76**, le **23/08/2013** à **13:40**

Bonjour DERFrnnr
Vous avez repris votre poste?